

Conforme à la réglementation REACH (CE) N° 1907/2006 du Parlement et du Conseil Européen, du 18 décembre 2006.

## SECTION 1 : Identification du produit et de l'entreprise

**1.1 Produits:** Sable à maçonner, sable de quartz, sable à enduire, gravier de construction et mélange sable/gravier.

### 1.2 Utilisations:

Le sable et le gravier sont des agrégats utilisés dans la fabrication de mortier, de béton et dans d'autres applications du bâtiment. Les produits sont distribués en sacs.

**Remarque :** Cette fiche de données de sécurité s'applique à de nombreux types de sable et de gravier. La composition individuelle des constituants dangereux variera d'un type de sable ou gravier à un autre.

### 1.3 Identification de l'entreprise:

OPTIM BÉTON, S.L.

Km 3.8, Ctra. Riudellots - Cassà – 17459 Campllong - Girona (Espagne)

Téléphone: 0034 972 47 88 33 · Fax: 0034 972 46 35 93

[www.optimbeton.com](http://www.optimbeton.com)

## SECTION 2 : Identification des dangers

Des poussières alvéolaires peuvent être générées dans l'atmosphère de travail par les procédés de mise en œuvre utilisés. Celles-ci peuvent avoir des effets sur la santé.

Règlement CE 1272/2008 : Pas de classification

Éléments d'étiquetage : Aucun

### 2.1.- Effets potentiels sur la santé :

a) Contact avec les yeux : Au contact des yeux, la poussière en suspension dans l'air peut provoquer une irritation ou une inflammation immédiate ou différée. Toute exposition des yeux nécessite des premiers soins et une attention médicale immédiate pour éviter des lésions importantes de l'œil.

b) Contact avec la peau : Le sable et le gravier peuvent dessécher la peau et provoquer des abrasions, une gêne et une irritation.

c) Inhalation : L'inhalation prolongée ou massive de silice cristalline alvéolaire peut causer des fibroses pulmonaires, faisant généralement référence à la silicose.

d) Ingestion : Ne pas avaler de sable ou de gravier. Bien que l'ingestion de petites quantités de sable ou de gravier ne cause aucun préjudice connu, de grandes quantités peuvent provoquer une détresse intestinale.

**2.2 Environnement :** Néant.

## SECTION 3 : Composants / Information sur les composants

Ingrédient	N° Cas	N° EINECS	N° Enregistrement Reach	Classification EU (67/548/EC)
Quartz	14808-60-7	238-878-4	Exempté	Aucune

## SECTION 4 : Mesures des premiers secours à porter en cas d'urgence

**4.1 Inhalation:** Sortir la personne à l'air libre. Obtenir une assistance médicale en cas de gêne, ou si la toux ou d'autres symptômes ne se résolvent pas.

**4.2 Contact cutané:** Laver avec de l'eau fraîche et un savon de pH neutre ou un détergent doux pour la peau. Obtenir une assistance médicale en cas d'éruption cutanée ou d'irritation.

**4.3 Contact oculaire:** Rincer soigneusement les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes, y compris sous les paupières, pour enlever toutes les particules. Obtenir une assistance médicale pour les abrasions.

**4.4 Ingestion:** Ne pas provoquer le vomissement. Si la personne est consciente, lui faire boire beaucoup d'eau. Obtenir une assistance médicale ou contacter immédiatement un centre antipoison.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Ne brûle pas. Pas d'émissions dangereuses en cas d'incendie.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés pour le feu environnant.

## SECTION 6 : Mesures en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Généralité:

Mettre le produit renversé dans un récipient. Éviter les actions qui dispersent le sable ou le gravier dans l'air. Éviter de respirer les poussières du produit. Porter les équipements de protection appropriés décrits dans la section 8. Ne pas évacuer le sable ou le gravier dans des égouts, les systèmes de drainage ni des étendues d'eau (par exemple, dans un ruisseau).

### 6.2 Méthode d'élimination des déchets :

Éliminer le sable et le gravier conformément aux réglementations gouvernementales, provinciales et locales.

## SECTION 7 : Précaution de stockage, d'emploi et de manipulation

### 7.1 Généralité:

Empiler les sacs de produit de manière sûre pour qu'ils ne tombent pas. Les sacs de sable et de gravier sont lourds et posent des risques tels que des entorses et des foulures du dos, des bras, des épaules et des jambes lorsqu'il faut les soulever et les déplacer. Manipuler avec précaution et utiliser des mesures de contrôle appropriées.

### 7.2 Entretien des locaux :

Lors du nettoyage, éviter les actions qui dispersent le sable ou le gravier dans l'air, telles que le balayage à sec ou l'utilisation d'air comprimé. Utiliser un aspirateur ou mouiller soigneusement avec de l'eau pour nettoyer la poussière. Utiliser les équipements de protection personnelle décrits dans la section 8 ci-dessous.

## SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / protection du personnel

### 8.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail:

	Type de Poussière	Valeurs limites d'exposition
POUR TOUTES LES POUSSIÈRES (Article. R232.5.5 du Code du Travail)	Poussières inférieures à 0,1 mm	VME : 10 mg/m <sup>3</sup>
	Poussières alvéolaires (inférieures à 5 microns)	VME : 3 mg/m <sup>3</sup>
POUR LES POUSSIÈRES CONTENANT DU QUARTZ (Décret 97-331 du 10 avril 1997)	Poussières alvéolaires de quartz	VME : 0,1 mg/m <sup>3</sup>

### 8.2 Équipements de protection personnelle :

**Protection respiratoire:** Dans des conditions ordinaires, aucune protection respiratoire n'est requise. Porter un système respiratoire homologué, correctement ajusté et en bon état, lors d'une exposition à une concentration de poussières supérieures à la limite prescrite.

**Protection oculaire:** Lors de toute manipulation de poussière, porter des lunettes ou des lunettes de sécurité homologuées afin d'éviter tout contact avec les yeux. Lors d'une utilisation de sable ou de gravier, il n'est pas recommandé de porter des lentilles de contact en présence de poussières.

**Protection de la peau:** Dans les situations où le sable ou le gravier peut provoquer une abrasion, porter des gants. Retirer les vêtements et les équipements de protection qui sont couverts de poussière et les laver avant de les réutiliser.

## SECTION 9 : Propriétés physico-chimiques

<b>État physique</b>	Solide granulaire
<b>Odeur</b>	Aucune.
<b>pH en solution aqueuse</b>	Neutre
<b>Point éclair</b>	Non applicable
<b>Tension de vapeur</b>	Non applicable
<b>Densité de vapeur</b>	Non applicable
<b>Solubilité dans l'eau (T= 20°C):</b>	Insoluble

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

**10.1 Stabilité:** Chimiquement stable, pas d'incompatibilité particulière.

**10.2 Produits de décomposition dangereuse:** Néant.

## SECTION 11 : Informations Toxicologiques

Pour toute question concernant les informations toxicologiques, se reporter aux informations de contact dans la section 1.

## SECTION 12 : Informations Ecologiques

Il n'existe pas d'effets néfastes connus ou persistants.

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

**13.1 Déchets provenant des résidus ou produits non utilisés:** Ils peuvent être mis en décharge en accord avec la réglementation locale en vigueur. Le produit devra être recouvert le cas échéant pour éviter l'envol de poussières. Quand cela est possible, le recyclage doit être préféré à la mise en décharge.

**13.2 Emballage :** Aucune exigence spécifique. Dans tous les cas, il est nécessaire d'éviter la formation de poussière issue de résidus restant dans l'emballage et d'assurer une protection appropriée du personnel. Le recyclage ou la mise en décharge des emballages doivent être confiés à des opérateurs agréés.

## SECTION 14 : Informations relatives au transport

Marchandise non dangereuse selon la réglementation du transport. Il est conseillé d'éviter la propagation de poussières.

## SECTION 15 : Informations réglementaires

Se référer aux limites d'exposition réglementaires en vigueur dans chaque pays. La substance n'a pas été classée au niveau européen au titre des réglementations s'appliquant tant aux substances qu'aux préparations dangereuses.

## SECTION 16 : Autres Informations

*Les renseignements contenus dans le présent document sont basés sur l'état actuel de nos connaissances. Ils sont donnés de bonne foi.*

*En aucun cas, ces informations ne sauraient être prises comme des garanties de qualité.*

*Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer lui-même que ces informations sont adaptées et complètes eu égard à l'utilisation particulière qu'il fait de nos produits. Les prescriptions mentionnées dans cette fiche ont pour but d'aider l'utilisateur à remplir les obligations qui lui incombent. Les recommandations énumérées ne peuvent être considérées comme exhaustives.*